



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

travailleurs de la mine : pensions de réversion

Question écrite n° 4118

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications exprimées par l'UNIAT-Moselle. Elle souhaiterait le maintien du bénéfice de l'assurance maladie du régime minier en faveur du conjoint qui perçoit une pension personnelle auprès d'un autre régime. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire évoque le cas d'une personne qui a bénéficié de l'assurance maladie du régime minier en qualité d'ayant droit d'un affilié de ce régime jusqu'à la date d'obtention d'une retraite acquise à titre personnel dans un autre régime obligatoire de sécurité sociale. Cette personne souhaiterait continuer à bénéficier de l'assurance maladie du régime minier, l'assujettissement dans l'autre régime lui conférant des droits moins avantageux. Les droits qui sont liés à une pension acquise par cotisations acquittées dans un régime obligatoire de sécurité sociale au cours de l'activité professionnelle sont prioritaires sur les droits résultant de la qualité d'ayant droit qui ont un caractère subsidiaire. Il est précisé à l'honorable parlementaire qu'il n'est pas envisagé de modifier la réglementation actuelle dans le sens souhaité, compte tenu des difficultés financières que connaît le régime minier.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4118

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3262

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4306